Délibération n° 19	Conseil Municipal du 22 mai 2017
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi 22 Mai deux mille dix-sept à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 16/05/2017

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir: 8

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) non excusé(s) :

Nombre de votants : 32 puis 33 (Mme BEAURAIN est arrivée à 19h53)

Affiché le 29/05/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE,, Monsieur Richard KASPZAK, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie DANNE,.Monsieur Edouard YDEE,

Absent (s) excusé (s) : 8

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 32 puis 33 (Madame BEAURAIN Christelle est arrivée à 19h53)

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Budget annexe Port de Plaisance - Affectation du résultat 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Budget annexe Port de Plaisance Affectation du résultat 2016

Cette délibération annule et remplace le point 3 de la délibération n°6 du 11 avril 2017.

Un problème de paramétrage de l'application comptable n'a pas permis l'intégration de l'affectation du résultat au niveau du report du déficit d'investissement, contrairement aux excédents budgétaires qui ont été correctement intégrés. Il convient donc de modifier l'affectation du résultat pour ce budget déficitaire en investissement.

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal décide d'affecter les résultats comme

indiqués ci-après :

PORT DE PLAISANCE - Affectation des résultats 2016

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2016	165 173,90	209 161,92	43 988,02	26 498,29	18 249,37	-8 248,92
Résultats 2015 reportés	645,31		-645,31	27 540,18		-27 540,18
Résultats année 2016	**165 819,21**	**209 161,92**	**43 342,71**	**54 038,47**	**18 249,37**	**-35 789,10**
Restes à Réaliser 2016						0,00
Résultat Global			**43 342,71**			**-35 789,10**

Résultat de fonctionnement dégagé en 2016	43 342,71	
Affectation obligatoire à l'investissement	35 789,10	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2017	7 553,61	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Déficit d'Investissement reporté en 2017	35 789,10	Compte 001 - D.I - Déficit antérieur reporté Investissement

La délibération est adoptée par **27 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170522-del19-220517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017